

BOUDIN

**Études statistiques sur les dangers des unions consanguines
dans l'espèce humaine et parmi les animaux**

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 103-120

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__103_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

Études statistiques sur les dangers des unions consanguines dans l'espèce humaine et parmi les animaux, par M. BOUDIN.

(FIN.)

« L'opinion de M. Périer est beaucoup plus accentuée : « Toutes les fois, dit-il, que les époux seront doués comme il convient, nous contestons qu'il soit permis d'accuser la funeste influence de la parenté sur les produits de la génération. Et il en résulte que, sans faire intervenir l'hypothèse *inconsidérée*, selon nous, de cette influence *que rien ne prouve*, les accidents des mariages consanguins s'expliquent pour ainsi dire d'eux-mêmes, dès qu'on les envisage *sans idées préconçues*. » Ainsi, pour M. Périer, l'opinion de Fodéré, Esquirol, Spurzheim, Ellis, Ménières, Lallemand de MM. Devay, Rilliet, Chazarain, repose sur une *hypothèse inconsidérée*, sur une *opinion préconçue*, et les faits accumulés avec tant de profusion dans ces derniers temps par les statisticiens d'Europe et d'Amérique sont, pour lui, dépourvus de toute valeur sérieuse. Aussi, après avoir exposé les opinions de tous avec une érudition de Bénédictin, après avoir rapporté les faits avec une loyauté irréprochable, termine-t-il ainsi : « Nous concluons, d'une part, que les accidents des mariages entre consanguins, quand ils doivent se manifester, sont d'autant plus à craindre : 1^o que les pères et mères sont parents à des degrés plus rapprochés; 2^o que les unions sont répétées davantage; 3^o que la race est moins pure. D'autre part, ce n'est pas aux liens du sang, à la consanguinité proprement dite, *mais à des causes du domaine de l'hérédité morbide chez les époux*, que doivent être attribués, en général, les accidents ou les désordres que l'on a pu constater à la suite des mariages

entre proches, et que ces phénomènes, par conséquent, toujours au point de vue physiologique, accusent l'abus, non l'usage bien entendu de ces sortes d'unions.¹ »

Si M. Périer avait étudié l'état sanitaire des parents consanguins des sourds-muets, comme nous l'avons fait nous-même, et d'après les dossiers de ces derniers et par l'examen direct des parents, toutes les fois que ce contrôle nous a été possible, nous aimons à croire qu'il serait arrivé à des conclusions un peu différentes.

Presqu'à la même époque à laquelle M. Chazarain s'exprimait ainsi que nous l'avons vu dans une thèse remarquable, soutenue à la faculté de médecine de Montpellier, M. Bourgeois tenait devant la faculté de médecine de Paris, un langage tout opposé.²

« La religion, la morale et les lois, dit M. Bourgeois, s'opposent, avec juste raison, aux mariages consanguins, pour des motifs qui ne doivent être ni contredits ni discutés, non plus que ceux des exceptions et dispenses; mais cette vérité n'entraîne pas avec elle la conséquence des calamités qu'on a attribuées aux unions consanguines. Pour adopter cette dernière manière de voir, on ne s'en est rapporté qu'à l'opinion erronée *du vulgaire (sic)*, à la fausse interprétation des livres *anciens* et à une *mauvaise observation des faits* soumis aux influences combinées de plusieurs causes. Ce qui peut avoir encore induit en erreur, c'est que beaucoup de familles, chez lesquelles la consanguinité se rencontre, avec de bonnes conditions hygiéniques du reste, comprennent cependant des membres affectés de maladies héréditaires, qu'ils transmettent plus ou moins caractérisées à leurs descendants, au lieu de les amoindrir en les distribuant dans des familles étrangères. *La prévention et la négligence ont pu seules faire prendre des coïncidences* ou des faits naturels pour les résultats d'une circonstance donnée, sans tenir compte des autres éléments étiologiques. Les expériences que l'on fait journellement sur des animaux sains et choisis, ont produit depuis longtemps des effets tout opposés aux prévisions théoriques des auteurs, quoique la parenté entre les individus fût souvent plus rapprochée qu'elle peut l'être ordinairement chez l'homme. La consanguinité est même le moyen employé par les personnes *compétentes*³ pour créer et conserver les plus belles races. Une observation *consciencieuse* fait voir que, dans l'espèce humaine, la consanguinité mène aux mêmes résultats, *quand des vices héréditaires n'existent pas* préalablement chez les auteurs. Dans ces circonstances, *plus la consanguinité est compliquée, plus les générations présentent les meilleures qualités sous tous les rapports*; et, pour la même raison, les maladies et les défauts de toutes sortes sont entretenus et exagérés par la consanguinité. Dans les cas peu nombreux et toujours isolés où j'ai rencontré des affections constitutionnelles, il m'a toujours *semblé* trouver leurs causes autre part que dans la consanguinité. A cette question initiale, quelle est l'influence des mariages consanguins sur les générations? Je crois donc pouvoir répondre en deux mots: Bonne ou mauvaise, *suivant que les auteurs sont exempts ou affectés de maladies constitutionnelles.* »

Ainsi, d'après M. Bourgeois, ceux qui croient à la nocuité des mariages entre consanguins, ne s'en sont rapportés qu'à « l'opinion erronée du vulgaire, à la fausse interprétation des livres anciens, à une mauvaise observation des faits.... La prévention et la négligence, telle est la cause de l'erreur. Parmi les animaux, les

1. *Essai sur les croisements ethniques*, dans *Mémoires de la Société d'anthropologie*, t. 1, p. 76.

2. Quelle est l'influence des mariages consanguins sur les générations. Thèse de Paris, année 1859, n° 91.

3. Nous prouverons plus loin que les personnes les plus compétentes sont d'une opinion diamétralement opposée à celle de M. Bourgeois, en ce qui regarde le croisement des animaux.

« croisements consanguins créent les plus belles races, et il en est de même dans l'espèce humaine, quand il n'y a pas de maladies héréditaires. »

Selon M. Bourgeois (thèse citée, p. 26), « l'opinion de M. Bouchardat sur ce sujet est des mieux arrêtées; pour lui, la consanguinité, même répétée, est sans inconvénients, et doit même produire de bons résultats, si les conjoints sont exempts de tous vices héréditaires, ou mieux encore, doués des meilleures qualités physiques et morales. » Il est vrai que M. Bourgeois ajoute : « Cette opinion de M. Bouchardat, je ne l'ai pas vue écrite, mais j'ai été assez heureux pour la lui entendre exprimer formellement. »

Si nous jetons un regard rétrospectif sur l'ensemble des opinions que nous venons d'exposer, nous voyons une sorte d'unanimité proclamer le danger des unions consanguines; seul M. Raige-Delorme hésite et se renferme dans le doute; MM Perrier et Bourgeois, et peut-être M. Bouchardat, se prononcent en faveur des alliances entre parents consanguins, pourvu que ces derniers soient sains. Pour eux, l'hérédité seule est responsable des accidents constatés parmi les descendants de certaines unions consanguines. Ainsi, unanimité, moins trois ou quatre voix, tel est le résultat du dépouillement des suffrages.

Est-ce à dire que la minorité ait tort? Tel n'est point notre avis, et il ne serait même pas impossible qu'elle eût raison. En pareille matière, les opinions peuvent se compter et surtout se peser; mais aux faits seuls appartient de prononcer.

CHAPITRE V. — Résumé des faits invoqués par divers auteurs contre ou pour l'innocuité des mariages consanguins.

Après avoir donné les opinions des auteurs, il nous reste à rappeler quelques faits invoqués par eux en faveur de leurs thèses. Nous allons essayer d'en présenter le résumé.

« M. et Madame M..., d'un département du midi de la France, avaient eu 6 enfants, 2 garçons et 4 filles. Tous les six ont vécu jusqu'à un âge assez avancé et se sont mariés. Trois ont épousé des cousins-germains, les trois autres des étrangers. Le tableau suivant met en regard les deux catégories avec le nombre d'enfants de chacun, et le nombre de ces enfants qui sont morts :

1° MARIAGES ENTRE CONSANGUINS.

| | NOMBRE d'enfants. | MORTS en bas-âge. |
|----------------------------|----------------------|----------------------|
| Mademoiselle M. A. | 11 | 11 |
| M. A. | 8 | 6 |
| Mademoiselle C. | 5 | 3 * |
| | 24 | 20 |

2° MARIAGES ÉTRANGERS.

| | NOMBRE d'enfants. | MORTS en bas-âge. |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| M. V. | 6 | 2 |
| Mademoiselle A. | 7 | 0 |
| Mademoiselle Z. | 6 | 1 |
| | 19 | 3 |

Il est digne de remarque que les trois membres de cette famille qui ont perdu le plus d'enfants, n'étaient pas plus chétifs que les autres, ainsi qu'il pourrait arriver, si c'étaient les plus jeunes des six frères. Ils occupaient les places 1, 3 et 6 dans la famille. Les 11 enfants de mademoiselle A. M... sont tous morts hydrocéphales en

1. La forme de l'argumentation, comme on le voit, est en rapport avec le fond; mais il ne faut pas oublier que, lorsque M. Bourgeois écrivait sa thèse, il était étudiant; nous aimons à croire que, devenu docteur, il tiendrait aujourd'hui un autre langage.

très-bas âge; un seul a vécu jusqu'à quatorze ans. Les six enfants que M. A... a perdus ont aussi succombé dans la première jeunesse; les deux qui restent sont l'un et l'autre d'une santé délicate. Enfin, parmi les trois enfants perdus par mademoiselle C..., un est mort après quinze jours; un second est resté infirme jusqu'à l'âge de trois ans, âge auquel il a succombé; un troisième est mort à douze ans d'une méningo-encéphalite. »¹

« M. X. ., d'une ville du Dauphiné, est le fils cadet d'un père et d'une mère d'une vigueur exceptionnelle; lui-même est de la plus belle santé. Il est dans l'aisance et a épousé sa cousine-germaine. Celle-ci, très-saine, s'étant parfaitement portée pendant douze ans de mariage, ayant nourri huit enfants, meurt en couches. Ses père et mère bien portants sont morts très-âgés. De ce mariage sont nés dix enfants; cinq meurent en bas âge, cinq survivent, trois filles et deux garçons. Les filles sont toutes contrefaites, notablement voûtées et d'une taille extrêmement petite relative à leur âge; l'aînée, âgée de vingt ans, a la taille d'un enfant de quatorze. Des deux garçons, l'aîné avait une santé assez délicate étant jeune, mais l'air de la campagne l'a remis à flot; il est d'une santé assez bonne, mais il est légèrement voûté. Le cadet, âgé de quatorze ans, est tellement petit, qu'on lui donnerait à peine neuf ou dix ans. M. X..., père de cette famille, a deux frères qui se sont mariés en dehors de la famille; ils ont des enfants bien portants. »²

« De toutes les déviations organiques, dit M. Devay, celle que nous avons le plus fréquemment observée, est la polydactylie. Dans une famille composée de treize enfants, et dont le père et la mère étaient parents au 4^e degré, nous avons vu deux de ces enfants présenter de petits orteils surnuméraires; les mains avaient la structure normale. Sur 121 cas, nous avons rencontré 17 fois cette anomalie, et, sur ce nombre, 13 fois aux deux mains. Le phénomène contraire, l'*ectrodactylie*, est moins fréquent: nous l'avons observé deux fois, à la main. Il existe dans le département de l'Isère, non loin de la Côte-Saint-André et de Rives, un tout petit village nommé Izeaux, isolé, perdu en quelque sorte, autrefois, au milieu d'une plaine sinon complètement inculte, du moins très-pauvre, dite la plaine de Bièvre. Les chemins, les communications dans ce pays peu fertile, étaient difficiles, sinon impraticables. Les habitants d'Izeaux, simples, presque abandonnés à eux-mêmes, n'entretenaient que de rapports éloignés avec les populations environnantes. Sans se mélanger avec elles, ils se mariaient constamment entre eux et ainsi fréquemment en famille. A la fin du siècle dernier, de cette manière de faire, de ces alliances constantes entre parents, était née et entretenue par elles une monstruosité singulière qui, il y a 35 à 40 ans, frappait presque toute la population. Dans cette commune, hommes et femmes étaient porteurs d'un sixième doigt supplémentaire, implanté aux pieds et aux mains. (*Op. cit.*, p. 95). »

« Lorsqu'en 1829 et en 1836, dit M. Potton, j'observai ce bizarre phénomène, déjà, chez quelques sujets, il n'existait qu'à un état plus ou moins rudimentaire; chez plusieurs, ce n'était qu'un gros tubercule, au centre duquel cependant on rencontrait un corps dur, osseux; l'apparence d'un ongle plus ou moins formé, terminait cet appendice, fixé latéralement en dehors, à la base du pouce. La personne qui m'accompagnait, bien qu'étrangère à la médecine, me faisait observer qu'une heureuse transformation tendait à s'opérer, que de notables changements dans cette défectuosité organique s'étaient établis depuis que les habitudes de la population s'étaient modifiées par la force des choses, par le progrès, depuis que les voies de

1. Devay, *Op. cit.*, p. 144.

2. Du danger des mariages consanguins, 2^e édit., p. 237.

communications étaient devenues meilleures, les relations à l'extérieur plus fréquentes, les alliances se contractaient dans des conditions plus favorables; depuis, en un mot, que le croisement avait lieu. En 1847, j'ai eu occasion de voir un chef d'atelier, originaire de cette localité, fixé et marié à Lyon. Il était porteur du vice de conformation signalé; il était père de quatre enfants qui n'avaient point le stigmate paternel. A l'heure qu'il est, d'après les renseignements circonstanciés pris auprès de médecins de la localité, cette anomalie pathologique a presque complètement disparu.»¹

M. Devay dit avoir constaté un retard dans la dentition chez les enfants issus de mariages consanguins. « Nous connaissons, dit-il, de ces enfants âgés actuellement de trois à quatre ans, qui n'ont point encore de dents. M. Ollier, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, a observé fréquemment ce fait dans le département où il est né et où la consanguinité dans les mariages est commune. » M. Devay a observé deux fois le bec-de-lièvre sur des enfants issus de mariages consanguins, et une fois le *spina bifida*. Feu le docteur Latil, de Timécour, avait constaté la même infirmité chez un enfant né de cousins germains. Cinq fois sur 82 cas, M. Devay a vu des enfants atteints de pieds-bots (*varus équin*). « Cette difformité, dit-il, est très-commune dans les familles où l'habitude de la consanguinité persiste depuis longtemps.

« Tout récemment, dit M. Devay, une jeune femme, *bien constituée*, présentait à un médecin de Lyon un joli enfant de trois ans, sourd-muet de naissance, qui n'avait eu aucune affection du système nerveux capable de laisser après elle un désordre de cette nature. Un deuxième petit garçon, âgé de quatre mois, faisait redouter à la mère le même malheur; il était en effet complètement sourd. On déclare que le père est un *homme bien constitué*, que dans la famille il n'y avait jamais eu de sourd. « Mais alors, dit le médecin à la pauvre mère, vous avez épousé un de vos parents, on ne saurait trouver d'autre cause au malheur de vos enfants!...— Vous savez donc, répond aussitôt la dame, que j'ai épousé mon oncle? » Les craintes sur l'infirmité du second enfant ne se sont que trop réalisées; comme le premier, il est atteint de surdi-mutité, et il ira avant peu rejoindre son aîné à l'Institution des sourds-muets de Paris. »

M. Foussier, médecin des eaux d'Aix, cite l'histoire d'une famille consanguine, dans laquelle huit enfants furent frappés à divers degrés: le premier enfant de deux époux cousins-germains, *remarquables par leur belle constitution*, naquit doué de tous les sens; à l'âge de dix-huit mois, il fut pris de fièvre très-aiguë avec délire, mais sans convulsions; à la suite de cette maladie, les membres inférieurs s'atrophifièrent, et il devint cul-de-jatte. Dès le début de la maladie l'ouïe fut altérée, et peu à peu totalement abolie. L'intelligence seule resta parfaitement intacte, et à l'époque de l'éducation du sujet comme sourd-muet, il donna des preuves d'une conception facile et d'une imagination des plus actives, qu'il conserva telles jusqu'à la fin de sa carrière, à 51 ans. Le second enfant naquit doué de tous ses sens, mais succomba à l'âge de 5 ans aux suites d'une encéphalite; le troisième vit encore, est très-intelligent, a une bonne santé, mais est complètement sourd; cette surdité est survenue progressivement; le quatrième est né sourd-muet, mais sa capacité intellectuelle lui fait rendre de grands services à l'éducation de ses compagnons d'infortune; le cinquième, bien constitué, très-intelligent, est atteint d'affaiblissement de l'ouïe; le sixième, du sexe féminin, vint au monde privé de l'ouïe. L'intelligence ne laisse rien à désirer, mais le caractère est difficile et a rendu son éducation très-pénible. Dès l'âge de 30 ans, santé générale déjà altérée, symptômes passagers d'hallucinations. Le septième, venu au monde bien portant, est idiot; le huitième

1. Devay, *Op. cit.*, p. 97.

enfin, doué d'une magnifique santé et de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, quoiqu'à un degré moindre que son frère, le quatrième enfant, est né sourd; il est actuellement professeur dans un établissement de sourds-muets. »

A Lyon, le docteur Th. Perrin a constaté à l'institution des sourds-muets, dont il est le médecin, que le *quart au moins* des sourds-muets de naissance, sont issus de mariages entre consanguins, et il en est de même à l'asile des incurables d'Ainay.

Écoutons un des plus grands penseurs de la médecine moderne. « Quand les alliances sont trop restreintes, dit Lallemand, elles tendent à développer la prédominance des caractères distinctifs, et finissent par rompre l'équilibre nécessaire au développement normal de la constitution.

« . . . Le type se détériore d'autant plus qu'il se distingue davantage des autres, c'est ce qui est arrivé pour le peuple juif . . . Dans chaque localité, le nombre des coreligionnaires étant peu considérable, les alliances n'ont pu avoir lieu qu'entre parents; le type a perdu par là de sa vigueur et de sa beauté.

« . . . Ces inconvénients des mariages entre proches parents avaient dû être remarqués dès la plus haute antiquité, car ils ont été défendus par les législateurs les plus anciens, surtout entre frère et sœur, et les institutions religieuses, les prescriptions morales ont encore fortifié ces principes conservateurs de la société. . . .

« En général, rien n'est plus favorable au perfectionnement des populations que leur croisement avec celles qui vivent dans des conditions opposées. . . . Je n'ai pas vu de plus belles familles dans le midi que celles qui proviennent d'Allemands ou de Hollandais alliés à des femmes du pays. *Les populations croisées sont partout les plus belles et les plus vigoureuses.* »¹

M. Chazarain a donné, à l'appui de ses opinions, les dix-huit observations suivantes :

1^{re} Obs. — Emma R... est sourde-muette de naissance. Son père, négociant à A... (Creuse), avait épousé sa cousine germaine. Il paraît que depuis plusieurs générations, dans la famille R..., on se marie entre parents. Mlle Emma R... a deux sœurs sourdes-muettes. Leur infirmité est aussi congénitale. Toutes trois présentent le facies scrofuleux. Elles sont trapues; leur taille est si peu développée qu'on leur donnerait à peine la moitié de l'âge qu'elles ont réellement. E... a souvent des conjonctivites scrofuleuses; la plus jeune de ses sœurs en est atteinte plus souvent encore; sa vue en est même gravement compromise, à tel point qu'elle a dû interrompre ses études. E... est, en outre, épileptique. Elle a un frère qui entend et parle.

2^e Obs. — Anne Dup., fille de feu J. Dup., limonadier à Sainte-Bazaille, et de M. N..., sa cousine au second degré, est atteinte de surdi-mutité congénitale: elle a actuellement 11 ans. A l'époque de sa naissance, son père avait 33 ans, sa mère 26. Ils étaient l'un et autre exempts de toute infirmité. Il n'y avait jamais eu dans leur famille aucun autre sourd-muet. L'habitation où naquit et fut élevée l'enfant, n'est ni humide ni malsaine; elle a un frère qui entend et parle, et trois cousines germaines sourdes-muettes.

3^e Obs. — Marie C..., fille de J. C..., propriétaire, et de Marie (morte tuberculeuse), est née le 15 février 1843, à Brives (Corrèze). M. C. avait épousé sa cousine germaine. Il est né deux enfants de ce mariage, tous deux sourds-muets: Marie et un garçon mort à l'âge de 4 ans.

4^e Obs. — M. L..., pharmacien à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), se marie avec une de ses parentes à un degré assez éloigné. Ils ne sont atteints ni l'un ni l'autre d'aucune infirmité. Ils ont eu trois enfants, un garçon qui entend et parle,

1. J. Lallemand, Éducation publique. Paris, 1848, p. 75 à 78.

et deux filles sourdes-muettes de naissance. L'habitation de la famille est placée dans les meilleures conditions hygiéniques. A la naissance de l'aînée de ces deux filles, celle dont nous avons consulté le dossier, le père était âgé de 43 ans, sa mère de 25.

5^e OBS. — Marie Cal..., fille de M. C..., commandant en retraite, et de J. F..., est née à la Maissié (Dordogne), le 1^{er} juillet 1846. Le père de cette enfant est l'oncle de sa femme; il avait 43 ans et sa femme 22, lorsque leur fille vint au monde. M. Cal... est légèrement sourd. L'enfant avait 18 mois lorsque, à l'occasion d'une dentition difficile, elle fut prise de convulsions, à la suite desquelles elle devint complètement sourde. Elle n'a ni frère ni sœur.

6^e OBS. — Marie Per..., fille de Denys Per..., coiffeur, et de Catherine Per..., sa cousine germaine, née le 4 août 1843, à Athunt (Creuse), est atteinte de *surditivité congénitale*. Elle avait deux sœurs et quatre frères. La plus jeune de ses sœurs est *sourde-muette de naissance*. L'autre et ses frères sont morts. Le père de Marie a trois ans de moins que sa femme. A la naissance de cette enfant, il avait 22 ans; sa femme 25. L'habitation de la famille était très-humide. Marie est morte récemment d'une phthisie pulmonaire aiguë.

7^e OBS. — Marie A..., âgée de 18 ans, est née au Verdon (Gironde), le 24 novembre 1840; elle est atteinte de surditivité congénitale. Son père avait pris pour femme sa cousine germaine. La maison qu'ils habitent est humide. *Ils sont exempts d'infirmité*. L'enfant a deux frères qui entendent et parlent, et une sœur âgée de trois mois, chez laquelle il n'est pas encore possible de constater l'absence ou la présence de l'audition.

8^e OBS. — Mlle F..., sourde-muette de naissance, est née de père et de mère cousins germains: c'est une cousine de Mlle Dup... (obs. 2); elle a une sœur sourde-muette de naissance. *Deux cousins de M. F..., ayant épousé deux cousines, ont eu des enfants atteints de la même infirmité*. Avant, il n'y avait jamais eu de sourds-muets dans la famille. M. F... habite une maison à l'abri de toute cause d'insalubrité.

9^e OBS. — Félix F..., fils de Pierre F..., cultivateur, et de Suzanne F..., est né à Ambleville (Charente), le 13 décembre 1846. Le père et la mère sont cousins germains. A la naissance de l'enfant, le père avait 34 ans, la mère 28; ils n'ont aucune infirmité. Leur habitation n'est ni humide ni malsaine. Le jeune Félix, qui est sourd-muet de naissance, n'a qu'un frère, plus jeune que lui, qui entend et parle.

10^e OBS. — M. L. Ca..., docteur-médecin à B... (Corse), a épousé sa cousine germaine, Marie Ca... Ils ont eu huit enfants, sept garçons et une fille. Quatre garçons sont atteints de surditivité congénitale. Le père avait 14 ans de plus que sa femme lorsque l'aîné des quatre sourds-muets naquit. Il était âgé de 40 ans, Mad. C... de 26 ans. Ils ont toujours joui l'un et l'autre d'une excellente santé. L'habitation où sont nés les enfants, présentait les meilleures conditions hygiéniques. Il n'y avait jamais eu d'autre sourd-muet dans la famille.

11^e OBS. — Antoine B..., né le 2 juin 1844 à Tenay (Indre), est *sourd-muet de naissance*. Son père et sa mère sont cousins issus de germains. Le père est laboureur. A la naissance de son enfant, il avait 36 ans, sa femme 22. Ils sont exempts d'infirmité, et ont toujours joui d'une bonne santé; ils ont un autre fils plus âgé qui entend et parle.

12^e OBS. — Trois garçons sont nés du mariage de Jacques T..., cultivateur à Authon (Charente-Inférieure), avec M..., sa cousine au second degré. *Tous trois sont sourds-muets de naissance*. L'habitation de la famille n'est ni humide ni malsaine. Le père et la mère n'ont aucune infirmité. Il n'y avait jamais eu d'autres sourds-muets dans la famille de l'un et de l'autre.

13^e OBS. — Le jeune P..., atteint de surditivité congénitale, est né à Cancale

(Ille-et-Vilaine), le 24 décembre 1845. Son père Fr. P..., capitaine au long cours, et sa mère Jeanne Hamon, étaient cousins issus de germains. Lorsque l'enfant naquit, le père avait 35 ans, la mère en avait 34. La maison qu'ils habitaient n'était ni humide ni malsaine. Ils n'ont eu que deux enfants; l'aîné entend et parle.

14^e Obs. — M. Br..., propriétaire à A... (Lot-et-Garonne), épouse mademoiselle F..., sa cousine au premier degré. Deux enfants sourds-muets, un garçon et une fille, sont nés de ce mariage.

15^e Obs. — Le jeune C..., de Langon (Gironde), né d'un mariage constitué d'une manière identique¹, affecté de surdi-mutité dès sa naissance, est en outre atteint de claudication congénitale. Il a toujours été très-chétif. Sa santé est très-mauvaise. Il a eu une sœur sourde-muette morte à quatre ans. Le père et la mère de ce jeune homme, riches propriétaires de la campagne, ont toujours vécu dans l'abondance.

16^e Obs. — M. de T..., ancien officier de marine, a eu, de son mariage avec sa *cousine-germaine*, deux garçons et deux filles. *Les deux garçons sont atteints de surdi-mutité congénitale*. L'habitation où ils sont nés et ont été nourris, située au milieu d'une magnifique campagne, présente les meilleures conditions hygiéniques. Absence d'influence héréditaire dans la famille.

17^e Obs. — Du mariage de M. Coul..., propriétaire à quelques lieues de Riberac (Dordogne), avec sa *cousine-germaine*, sont nés cinq enfants, *dont trois sourds-muets*, deux garçons et une fille; il n'y avait jamais eu d'autres sourds-muets dans la famille. Leur habitation est exempte de toute influence insalubre. Pas de disproportion d'âge entre les époux.

18^e Obs. — S. P..., de X... (Indre), a trois sœurs affectées, comme lui, de surdi-mutité congénitale. Le père et la mère de ces enfants étaient cousins au 3^e degré; ils n'étaient atteints d'aucune infirmité et étaient issus de père et de mère entendant et parlant.

En somme, les dix-huit observations de M. Chazarain se rapportent aux alliances ci-après :

| | |
|-------------------------------------------------|----|
| Entre oncles et nièces | 1 |
| Entre cousins germains | 11 |
| Entre cousins issus de germains | 5 |
| Entre parents éloignés (<i>sic</i>) | 1 |
| Total | 18 |

En comparant ce document aux résultats de nos propres recherches, exposés page 71, on constate une ressemblance remarquable dans leurs éléments, ressemblance qui devient saisissante par le tableau suivant :

| | D'après nos recherches. | D'après M. Chazarain. | Total. |
|-------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|----------|
| Entre neveux et tantes | 1 | » | 1 |
| Entre oncles et nièces | » | 1 | 1 |
| Entre cousins germains | 11 | 11 | 22 |
| Entre cousins issus de germains | 4 | 5 | 9 |
| Les cousins (non spécifiés) | 1 | » | 1 |
| Entre parents éloignés | 2 | 1 | 3 |
| | <hr/> 19 | <hr/> 18 | <hr/> 37 |

On voit que, sur un nombre à peu près égal de sourds-muets d'origine consanguine, 19 et 18, il y a identité dans le chiffre qui se rapporte aux mariages entre cousins germains, et presque identité pour le chiffre des sourds-muets provenant de mariages entre cousins issus de germains. Seulement, nous avons un sourd-muet provenant d'un mariage entre neveu et tante, et M. Chazarain en a un provenant

1. M. Chazarain veut sans doute dire : identité au mariage dont il est question dans la 14^e observation.

d'un mariage entre oncle et nièce. En ce qui concerne ce dernier fait, on a vu, page 70, que l'on compte en France 0,4 mariages entre oncles et nièces sur 1,000 mariages ordinaires. Or, le cas de surdi-mutité cité par M. Chazarain, se rapporte à 62 cas de surdi-mutité d'origine non-consanguine (voir page 72), ce que représente une proportion de 16.1 sur 1,000, c'est-à-dire une proportion 40 fois plus forte qu'elle ne devrait l'être, s'il y avait égalité de danger dans les mariages consanguins et croisés.

Le Dr Nott nous apprend que, dans la Caroline du sud, où les mariages entre consanguins constituent la règle parmi les Irlandais immigrés, le nombre des idiots et des infirmes y a atteint des proportions inconnues jusque-là.¹

« Quelqu'un oserait-il nier, ajoute M. Nott², que les mariages consanguins ont une action distinctive sur la race, au double point de vue physique et intellectuel? Le fait est proverbial. . . . La réputation de la chambre des lords en Angleterre se serait éteinte depuis longtemps, si la couronne n'eût incessamment fabriqué (*manufactured*) des nobles parmi les robustes fils du peuple. Enfin, chacun de nous ne peut-il pas citer des exemples de dégénérescence dus à des mariages consanguins contractés par des considérations de pur intérêt. »

On comprend que les tristes effets des mariages entre consanguins doivent se produire souvent sur une très-grande échelle dans les colonies plus ou moins éloignées de la métropole et ne possédant encore qu'une faible population européenne. Aussi n'est-on pas étonné de voir le célèbre voyageur Lichtenstein, au commencement de ce siècle, insister sur le grand nombre d'idiots et de sourds-muets qu'il rencontra à chaque pas parmi les colons hollandais de la colonie du cap de Bonne-Espérance³.

M. Kretschmar confirmait cette assertion dans ces derniers temps⁴. Les mêmes effets se produisent encore aujourd'hui, sous l'influence des mêmes causes, parmi les familles françaises peu nombreuses qui peuplent le Nouveau-Brunswick, d'après ce que disait tout récemment M. Rameau à la Société d'anthropologie.

A Berlin, le docteur Liebreich a décrit une affection particulière de l'œil, la rétinite pigmentaire, qui se rattache aux accidents résultant des unions consanguines. Cette affection est caractérisée anatomiquement par diverses altérations de la rétine, et notamment par un dépôt de matière pigmentaire, et, symptomatiquement, par un rétrécissement progressif du champ de la vision, aboutissant à la cécité. Des recherches précises ont démontré que, sur 35 individus atteints de rétinite pigmentaire (3 idiots, 14 sourds-muets et 18 aveugles), 14 devaient la naissance à des unions entre proches parents, 12 étaient issus de parents étrangers, 9 ne fournirent aucun enseignement précis; bref, que sur 26 sujets, dont on connaissait l'origine, 14, plus de moitié, étaient les produits d'alliances consanguines.⁵

Au moment même de la mise sous presse, nous recevons de Berlin la communication suivante du docteur Liebreich, sur l'origine de 72 individus atteints de rétinite pigmentaire.

1. *The proportion of idiots and deformed was unprecedented in that district, of which the population was stupid and debased in the extreme.* — *Types of Mankind*, 4^e édit. Philadelphie, 1854, p. 408.

2. *Types of Mankind*, Philadelphie, 1854, p. 408.

3. *Reisen im südlichen Africa, in den Jahren 1803, 1804, 1805 und 1806.* Berlin, 1811. In-8^o. T. 1, p. 101, 211, 346.

4. *Südafrik. Skizzen.* 1853, p. 163.

5. *Deutsche Klinik*, 9 Febr. 1861.

| | D'ORIGINE consanguine. | D'ORIGINE non consanguine. | INVAISIBL. | TOTAUX. |
|-------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------|-----------------|
| Non-sourds | 17 | 22 | 1 | 40 |
| Sourds-muets | 9 | 9 | 10 | 28 ¹ |
| Idiots. | 1 | 1 | 2 | 4 ² |
| Totaux | 27 | 32 | 13 | 72 |

D'après M. Liebreich, on compte à Berlin 42 juifs sur un ensemble de 341 sourds-muets, c'est-à-dire un sourd-muet sur 1,477 chrétiens, contre 1 sourd-muet sur 368 juifs. On voit par ces documents numériques que corroborent d'ailleurs les recherches de MM. Ellertson et Pruner-Bey, combien M. Périer se trompe dans son appréciation ainsi formulée; « chacun sait que les unions consanguines sont en usage dans beaucoup de sociétés juives, sans que cette race ait pour cela périclité. » M. Liebreich attribue cette prédominance de la surdi-mutité dans la population juive, à la fréquence des mariages entre consanguins.³

Le docteur Howe⁴ cite l'histoire de 17 mariages consanguins, qui donnèrent naissance à 95 enfants, dont 44 idiots, 12 scrofuleux, 1 sourd, 1 nain et 37 seulement d'une santé supportable.

En Irlande, le recensement de 1851 a constaté l'existence de 3,534 sourds-muets de naissance, dont 170 étaient signalés comme issus de mariages entre consanguins.⁵

En Amérique, le docteur Bémis (de Louisville), a publié, en 1858, l'histoire de 34 mariages entre parents, dont 27 seulement furent féconds, et donnèrent naissance à 192 enfants; de ceux-ci 58 périrent très-jeunes, et, dans 24 cas, dans lesquels la cause de la mort est indiquée, on signale la consommation 15 fois, les convulsions 8 fois, l'hydrocéphalie 1 fois. Des 134 enfants qui arrivèrent à un âge plus avancé (*at maturity*), 46 sont notés comme bien constitués, 32 comme d'une santé détériorée, mais sans désignation spéciale, 23 scrofuleux, 4 épileptiques, 2 aliénés, 2 sourds-muets, 4 idiots, 2 aveugles, 5 albinos, 6 avec des troubles divers de la vision.⁶

M. Bémis a déclaré, dans une réunion médicale à Washington, que 10 p. 100 des sourds-muets, 5 p. 100 des aveugles, et environ 15 p. 100 des idiots, qui existent dans les établissements charitables des États-Unis, sont les produits de *mariages entre parents*. Sur 787 unions de ce genre, 256 ont donné des aveugles, des sourds-muets, etc.⁷

M. Beaugrand a donné, dans le tableau suivant, le résumé du rapport de M. Morris, en y ajoutant une dernière colonne, exprimant le rapport des produits mal constitués pour cent naissances.⁸

| PARENTÉ DES CONJOINTS. | NOMBRE d'unions. | NOMBRE d'enfants. | MAL constitués. | MAL constitués sur 100 enfants. |
|--------------------------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Cousins au 3 ^e degré | 13 | 71 | 29 | 40.8 |
| Cousins au 2 ^e degré | 120 | 626 | 266 | 42.5 |
| Cousins issus de cousins | 61 | 187 | 123 | 65.7 |
| Cousins au 1 ^{er} degré | 630 | 2,911 | 1,956 | 67.2 |
| Oncles ou neveux avec nièces ou tantes . . | 12 | 53 | 43 | 81.1 |
| Doubles cousins | 27 | 154 | 133 | 86.4 |
| Unions incestueuses | 10 | 31 | 30 | 96.1 |
| Totaux | 883 | 4,013 | 2,580 | 61.7 |

1. Sur 720 sourds-muets.
 2. Sur 385 idiots.
 3. *Union médicale* du 14 mai 1861, p. 298.
 4. *On the causes of idiocy; Psycholog. Journ.*, 1858, *July*, p. 365, 395.
 5. *The census of Ireland for the year 1851*, Part. III. *Report on the status of disease, presented to both Houses of Parliament by command of Her Majesty*. Dublin, 1854, *fol.* p. 1 à 89.
 6. *North american med. chir. et Rev. Med. Times and Gaz.*, 1858, t. 1, p. 481.
 7. *Ranking's Abstracts*, 1859, t. xxix, p. 10.
 8. *Annales d'hyg. publ.*, cahier de janvier 1862.

Jusqu'ici, les faits exposés appartiennent à des auteurs qui se sont prononcés contre l'innocuité des mariages consanguins. Il nous reste à présenter les faits invoqués par les partisans de l'innocuité de ces unions.

M. Bourgeois raconte avec détail l'histoire curieuse d'une famille de 416 membres, issus d'un couple de cousins, dont l'alliance remonte à 130 ans. Ces 416 membres sont les produits de 91 unions fécondes, dont 16 consanguines superposées. Comme on le voit cependant, les alliances étrangères furent nombreuses. M. Bourgeois n'a pas constaté, dans cette famille, ces avortements, ces retards de conception dont a parlé Rilliet; la santé des produits n'a rien laissé à désirer. C'est à peine si, dans cette longue succession de générations, on trouve quelques cas d'épilepsie (deux, dont un accidentel), d'imbécillité (un seul cas), d'aliénation mentale (un seul cas accidentel), de phthisie (deux cas), de scrofules (un seul); on n'observa ni monstruosité, ni idiotie, ni surdi-mutité, ni paralysie. Sur 65 enfants nés des unions consanguines, 8 seulement succombèrent avant l'âge de 7 ans, à différentes maladies; il n'y eut donc qu'une perte de 1 sur 8, 1, au lieu de celle de 1 sur 2,77 que donne Duvillard. Pour les autres enfants issus des alliances non consanguines, la perte fut de 1 sur 6,40. Des 57 autres enfants, 20 succombèrent entre 27 et 60 ans, les autres dépassèrent cet âge, et plusieurs vécurent plus de 80 ans. Au total; la vie moyenne dans cette famille fut, pendant les 130 années, de 39,32. M. Bourgeois rapporte, à la suite, 24 exemples d'unions entre parents, qui lui ont été fournis par différentes personnes, et dans lesquelles on voit la même immunité.

« Pour ce qui nous concerne, dit M. Périer¹, nous dirons que, depuis plusieurs années, nous avons noté *sommairement* des faits de mariages consanguins, aujourd'hui au nombre de 26, pour la plupart entre cousins *issus de germains*, et à la première génération, et que, parmi ces faits, recueillis en général dans la classe aisée et chez des époux en bon état de santé, nous n'avons pu rencontrer la trace d'un accident imputable à la consanguinité, isolée de tout élément morbifique.

Ainsi, dans un pays où se contractent *chaque année* plus de *quatre mille* mariages entre consanguins, M. Périer a eu besoin de *plusieurs années* pour en noter vingt-six ne présentant aucune trace d'accidents. Encore ses recherches ont-elles porté presque exclusivement sur des mariages entre cousins *issus de germains*, catégorie qui, comme nous l'avons prouvé, fournit précisément le plus faible contingent d'accidents. Mais, assez sur ce point.

On voit que les partisans des mariages consanguins, au nombre de deux ou trois, se bornent à produire, à l'appui de leur thèse, quelques faits négatifs, qui ne prouvent qu'une chose, à savoir la non-constance des accidents attribués aux mariages dont il s'agit, mais qui n'est nullement en question. M. Périer a eu parfaitement raison d'insister sur la faiblesse de l'argumentation d'un certain nombre d'auteurs, qui n'ont émis que des assertions dénuées de preuves en faveur de la nocuité des alliances consanguines. Mais aux faits, déjà nombreux, qui démontrent la fréquence plus grande des accidents dans les unions consanguines que dans les mariages croisés, il fallait opposer des faits *affirmatifs* contraires; or, il faut bien le reconnaître, jusqu'ici de tels faits font complètement défaut.

CHAPITRE VI. — Des croisements consanguins parmi les animaux.

Parmi les animaux, les accouplements consanguins, d'après l'avis presque unanime des agronomes, donnent de déplorables résultats. On les a constatées chez les

1. Mémoires de la soc. d'anthropologie.

bêtes fauves tenues renfermées dans les parcs ¹, chez le cheval, le bœuf, le cochon, le mouton, chez le chien et les poules. Les agronomes sont, sur ce point, de l'avis des physiologistes, comme le montrent les expériences et les travaux de Princeps, de Sebright, de Sainclair ², de Girou ³, d'Houdeville ⁴. Des races créées au moyen d'accouplements consanguins par Backwell ont disparu presque aussitôt qu'elles étaient formées, et ces déplorables pratiques ont entraîné la perte de l'un des plus anciens haras de l'Angleterre et de magnifiques races d'autres espèces d'animaux. ⁵

« Pour avoir de bons chevaux dans le climat tempéré de la France, dit Buffon ⁶, il faut faire venir des étalons de climats plus chauds ou plus froids . . . Tous ces chevaux produiront ensemble, avec les juments du pays, de très-bons chevaux, qui seront d'autant meilleurs et d'autant plus beaux, que la température du climat sera plus éloignée de celle du climat de la France. »

Bourgelat partage complètement ces idées : « On a reconnu chez tous les peuples de la terre, dit le célèbre fondateur des écoles vétérinaires, la NÉCESSITÉ ABSOLUE de mêler les races et de les renouveler souvent par des étrangères. . . Dans chaque région, on a cherché à prévenir l'abatardissement inévitable sans les croisements, ainsi que l'avitissement de la nature. . . Cette vérité est si constante que, si on la négligeait longtemps, en cessant d'introduire dans un état, des étalons étrangers, les générations seraient éteintes. ⁷ »

Il est bien entendu que nous sommes loin de partager dans tous leurs détails les opinions des deux grandes autorités que nous venons de citer. Il nous importe ici seulement de montrer que Buffon et Bourgelat sont partisans du croisement.

Selon Morton, les métis de second sang résultant du croisement du bison d'Amérique avec la vache sont indéfiniment féconds, pourvu que l'on prenne la précaution d'en élever ensemble un certain nombre. Sans cette précaution, dit cet auteur, *les incestes répétés de frère avec la sœur, du fils avec la mère finiraient par stériliser la race.* ⁸ »

« On a cru observer, dit Grogner, que la consanguinité, même dans les familles exemptes de vices essentiels, affaiblissait, au bout d'un certain nombre de générations, jusqu'à la faculté génératrice, et que les végétaux eux-mêmes n'étaient pas exemptes de cette loi. »

Nous avons voulu connaître sur ce point l'opinion d'un agronome distingué, M. Richard (du Cantal), notre collègue à la commission d'hygiène hippique au ministère de la guerre. Nous transcrivons ici une note qu'il nous a remise. « En 1838, M. Bella père, directeur de l'institut agronomique de Grignon, m'a assuré que l'accouplement en dedans, quelque temps continué, d'une race de porcs anglais, avait eu pour résultat la *dégradation de la race et qu'on avait été obligé de renoncer à cette pratique condamnée par l'expérience.* Pour mon compte, éleveur dans le département du Cantal, *j'évite toujours avec soin les accouplements consanguins, parce que je suis convaincu que ce mode de reproduction du bétail est vicieux.* »

Une des objections constamment reproduites par les partisans des unions consan-

1. Marc, Dict. des sc. méd., art. Copulation.

2. Sainclair, Agricult. prat., trad. fr., t. 1^{er}, p. 198.

3. Girou, de la Génération, p. 204.

4. Journ. d'agr., etc., des Pays-Bas, t. 7, p. 105, et t. 12, p. 56.

5. P. Lucas, Traité de l'hérédité, t. 2, p. 905.

6. Hist. nat., t. XVI, p. 228, édition Lamouroux.

7. Traité de la conform. ext. du cheval. V. Du croisement des races.

8. S. Morton, Letter to the Reverend J. Bachmann, on the question of hybridity in animals. Charleston, 1850. In-8°, p. 13.

guines est celle-ci: « Ne voyez-vous donc pas que c'est par le croisement consanguin « que l'on arrive à créer *les plus belles races, les plus beaux produits.* » Selon nous, on s'abuse singulièrement sur certains genres de *beauté*, qui ne sont souvent autre chose que des monstruosité auxquelles, par intérêt ou par une perversion de goût, on attache une importance spéciale. D'autre part, ce qu'un examen superficiel attribue au seul croisement en dedans, au seul *breeding in and in*, à la seule *Inzucht* des allemands, n'est que trop souvent le produit complexe d'une foule de manœuvres, parmi lesquelles le croisement consanguin n'a parfois qu'une part d'influence fort limitée.

En ce qui regarde par exemple le cheval anglais, écoutons David Low: « Dès sa plus tendre enfance, ce cheval est placé dans des conditions qu'on pourrait appeler artificielles, sous le rapport de la nourriture et de l'exercice. Il est à peine séparé de sa mère, qu'on le revêt de couvertures et on le place dans une écurie bien chauffée; mis au régime d'une nourriture sèche et exercé selon les règles, on le conduit sur le terrain de l'Hippodrome dès l'âge de trois ans et quelquefois plus tôt. On le maintient dans de bonnes conditions, en lui donnant une nourriture sèche et nutritive; on le maintient dans une température élevée en chauffant l'écurie, en le tenant constamment enveloppé de couvertures et en ne l'exposant que rarement à l'air sans ce vêtement. Par ce système, la sécrétion de la graisse est interrompue; les organes de la respiration sont dans un état continuel d'activité, et les fibres musculaires acquièrent une tension qui rend l'animal capable de déployer ses facultés au plus haut degré. Ce que la chaleur et l'aridité du sol produisent chez le cheval arabe du désert, un régime artificiel le donne au cheval de course anglais, mais en surexcitant le système général.¹ »

Ainsi, non-seulement le croisement en dedans est loin de produire à lui seul l'animal factice appelé le cheval anglais, mais on oublie d'ailleurs que ce cheval, fabriqué exclusivement en vue du jeu et de l'agrément, que ce cheval *de parade*, n'a pu résister au premier choc des fatigues et des privations de la campagne de Crimée, alors que le cheval de France, moins beau selon les préjugés, mais plus vigoureux, était épargné. On écrivait de Crimée: « Les chevaux anglais fondent en campagne comme la neige au soleil.² »

« C'est en procédant d'une manière analogue à celle qui a été suivie pour obtenir le cheval de course, dit M. Godron³, mais en unissant souvent les animaux de parenté la plus rapprochée, par exemple, les pères et mères avec leurs enfants, les frères avec les sœurs, que Backwell est parvenu, non-seulement à conserver plus sûrement, mais aussi à développer les formes et les qualités désirées. Cette méthode, que les Anglais appellent propager la race en dedans, paraît être avantageuse pour fixer une variété qu'on regarde comme précieuse, *mais elle ne doit pas être poussée trop loin, et il est bon de conserver deux ou trois lignées distinctes dans la race, afin d'éviter les accouplements nombreux à des degrés trop rapprochés de parenté; sans cette précaution, LA RACE S'AFFAIBLIT ET DÉGÈNÈRE*, comme le prouvent les expériences de l'éleveur Princeps⁴. C'est par le procédé de la propagation en dedans que Backwell a produit le bœuf Dishley, à *grand corps cylindrique, à tête petite, à cou mince et court, à extrémités grêles et très-peu élevées, à squelette réduit de*

1. David Low, Histoire naturelle agricole des animaux domestiques; le Cheval, p. 55.

2. Richard (du Cantal), *Étude du cheval*, Paris, 1853, p. 432.

3. D. A. Godron, De l'espèce et des races dans les êtres organisés. Paris, 1859, in-8°, t. 2, p. 37.

4. John Sainclair, L'agriculture pratique et raisonnée, trad. par M. de Dombasle, T. I., p. 189.

*moitié dans l'épaisseur des os, et qui présente, en outre, des épaules petites, mais un développement proportionnel très-remarquable des parties musculuses qui ont la plus grande valeur commerciale et qui sont le plus appréciées des gourmets, telles que les muscles lombaires, les psoas et les quartiers de derrière.*¹

« Dans l'espèce ovine, continue M. Godron, nous devons aussi à Backwell une race de moutons très-estimée et obtenue par les mêmes procédés, c'est la race Dishley ou Longwoods². Dans l'espèce porcine, on a obtenu des races remarquables par le grand développement des muscles et du lard, et par la diminution des issues et du système osseux, John Sebright a formé diverses races bien caractérisées de chiens, de poules et de pigeons³; le docteur Dannecy, un grand nombre de variétés et de races dans l'espèce du lapin⁴. La race de vers à soie de Lorient a été créée, par des procédés analogues, par M. d'Arbalétriers. »

En résumé, ces prétendus animaux modèles, produit de l'inceste aidé d'une vie toute artificielle, se réduisent, dans l'espèce chevaline, à un cheval factice, impropre au travail et à la guerre; dans l'espèce bovine, à un bœuf cylindrique, bas sur pattes et presque sans os; dans les espèces ovine et porcine, à des monstres qui n'ont de leurs ancêtres que le nom, et fabriqués en vue d'une gastronomie, peut-être aussi factice elle-même que les animaux dont elle se repait⁵. On pourrait en dire autant de ces volailles blanches, fabriquées au moyen de croisements consanguins par certains éleveurs de la Brie, dans l'unique but de les plumer deux fois, et souvent trois, dans le cours d'une année, et d'en vendre les dépouilles à des prix qui dépassent celui de l'animal vendu comme aliment.

Voici une note dont nous sommes redevable à notre collègue à la Société de statistique de Paris, M. Ernest Bertrand.

« Depuis trente-cinq ou quarante ans, j'éleve des chiens de chasse, chiens courants et chiens d'arrêt. Pour conserver les races qui sont excellentes, je ne les croise que lorsque je ne puis faire autrement, et qu'il manque soit un mâle, soit une femelle. Or, voici les résultats qui se sont constamment produits dans les deux races. Après un certain nombre de générations, on remarque que les chiens deviennent plus fins et meilleurs encore que leurs producteurs; par contre ils sont *moins robustes*, ils sont *plus sujets à la maladie des jeunes chiens*. Cette maladie devient de plus en plus violente, et il est très-difficile de les élever. Ceux qui échappent à la maladie ont la vie plus courte que les chiens ordinaires; les mâles deviennent promptement impuissants et les femelles cessent, encore jeunes, de donner des portées. J'ai vu des chiens naître avec les reins comme brisés. Plusieurs fois j'ai été obligé d'en venir à DES CROISEMENTS par l'impuissance du mâle, et chaque fois, le CROISEMENT a rendu à la race sa vigueur perdue. »

Tout récemment, un grand chasseur; lieutenant de louveterie, M. le comte R. nous racontait que des croisements en dedans sur des chiens de chasse supérieurs en beauté et en qualité, tentés par lui pendant vingt-cinq ans, avaient abouti à la perte de la vigueur et à la complète dégénérescence de la race, qui avait même fini par ne pou-

1. David Low, Histoire naturelle agricole des animaux domestiques; le bœuf, p. 148.

2. *Ibid.*, Le mouton, p. 143.

3. John Sainclair, L'agriculture pratique et raisonnée, trad. par M. de Dombasle, T. I, p. 108.

4. P. Lucas, Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle, etc. Paris, 1847, in-8°, t. 1, p. 203.

5. Un étranger nous assurait avoir constaté que, pour se rassasier, il était obligé de manger deux fois plus de bœuf anglais que de bœuf français. Nous recommandons cette observation à la méditation des gourmets et surtout des gourmânds.

voir plus se reproduire. Un des phénomènes les plus curieux observés chez les produits de ces unions consanguines était, chez les mâles, la perte tantôt d'un testicule, tantôt celle des deux testicules.

« J'ai été témoin, il y a quelques années, dit M. Ch. Aubé, d'un fait relatif à la race canine, qui prouve une fois de plus l'importance du croisement. Un cultivateur avait reçu en cadeau une paire de magnifiques chiens couchants, griffons blancs, de très-haute taille et à poils très-rudes; ces chiens, mâle et femelle, provenant d'une même portée, étaient parfaits pour trouver, arrêter et rapporter le gibier; ils joignaient à ces qualités une force de résistance telle, qu'ils étaient toujours prêts à suivre le maître. L'on comprend que, possesseur d'une race de chiens précieuse, ce cultivateur ait voulu la reproduire et la répandre; il fit donc couvrir la sœur par le frère. Ces produits furent de suite modifiés: perte de taille, tête et train de derrière relativement plus forts que chez d'autres chiens de leur taille; colonne vertébrale en arc de cercle à convexité inférieure, forme dite ensellée: telles étaient déjà les altérations produites chez ces animaux; ils avaient conservé leurs principales qualités, mais perdu leur aptitude à la fatigue. A la troisième génération, soit qu'on eût allié le père à la fille, ou un frère à une sœur, la race était perdue; les produits moururent jeunes. Je ne crains pas d'affirmer qu'au moyen de croisements bien entendus et successifs, l'on eût pu fixer cette belle race comme ont été fixées beaucoup d'autres, le carlin par exemple, qui, lui aussi, a disparu, et peut-être par la même cause. ¹

Ainsi, voilà des praticiens qui, après trente-cinq ou quarante ans d'essais, reconnaissent que le croisement en dedans augmente la susceptibilité morbide, aggrave les maladies, abrège la vie, provoque chez le mâle l'impuissance prématurée, chez la femelle une stérilité précoce, chez les produits une faiblesse congénitale. Et c'est à la longue expérience de ces praticiens que l'on voudrait opposer les spéculations théoriques de quelques savants de cabinet! Mais, poursuivons.

Un des agronomes les plus distingués, M. Allié, directeur de l'institut de Petit-Bourg, déclarait ces jours derniers à M. le D^r Auburtin qu'il ne comprenait même pas que l'on discutât encore la question de la nocuité des unions consanguines, au moins en ce qui regarde les espèces ovine et porcine, unions dont quinze années d'expérience lui avait démontré la perniciosité. ²

Dans la séance de la Société d'acclimatation du 6 février 1857, le docteur Ch. Aubé a lu une note ³ dont nous croyons devoir présenter un extrait :

« En indiquant le croisement comme pouvant contribuer à soustraire les vers à soie à la destruction qui paraît les menacer, ce n'est pas une application restreinte que je propose, c'est un grand principe que je défends; et, à ce sujet, je signalerai les désastres résultant des infractions aux lois immuables de la nature, qui défendent impérieusement les alliances successives entre parents, sous menace de destruction complète. Lorsque les animaux, l'homme compris, abandonnés à eux-mêmes dans des conditions de séquestration restreinte, sont obligés, pour répondre au but de la nature, de s'unir entre parents, il en résulte toujours, pour les produits, des altérations plus ou moins profondes: chez les mammifères, disposition à la cachexie ganglionnaire et tuberculeuse, aux hydatides du foie, etc.; chez les autres animaux,

1. Séance de la Société d'acclimatation du 6 février 1857.

2. Séance de la Société d'anthropologie du 17 avril 1862.

3. Note sur les inconvénients qui peuvent résulter du défaut de croisement dans la propagation des espèces animales.

diminution dans la taille, altération dans les formes, état maladif et souvent stérilité complète. Mais ce qui est digne de fixer notre attention, c'est la tendance bien marquée à la dégénérescence albine qu'on observe dans ce cas, et surtout chez les animaux à sang chaud.

« Déjà nos volailles blanches, poules, dindons et canards n'arrivent jamais à l'état adulte, dans les mêmes proportions numériques que nos volailles aux brillantes couleurs. J'ai vu beaucoup de ces sujets albins, *et tous provenaient d'unions successives entre proches parents*. J'ai même produit, à ma volonté, des albinos, et cela à la quatrième ou cinquième génération, chez le lapin domestique. L'homme nous offre des exemples encore assez fréquents d'albinisme, et cette altération se rencontre surtout chez les peuplades peu nombreuses et à demi-sauvages, où les unions entre parents doivent être fréquentes. Nous l'observons également dans les pays civilisés, et principalement dans les petits centres de population, où certaines familles cherchent volontiers des alliances dans leur propre sein. J'ai été à même de voir trois albinos humains, deux nés de la même mère, mais dont l'origine paternelle est restée couverte d'un voile qu'il n'a pas été possible de soulever. Le troisième provenait d'un mariage *entre cousins-germains*; comme ses semblables, il était d'une très-chétive constitution, et traîna sa triste existence jusque vers sa treizième année, époque à laquelle il mourut. Les souris et les rats blancs, que nous montrent sur les places publiques les jongleurs et les charlatans, proviennent d'éducatons claustrales, et ont tous le même genre primitif d'origine, je dis *primitif*, parce que, ainsi que les lapins et quelques autres animaux arrivés à cet état, ils conservent la force de se reproduire.

« Lorsqu'on fait couvrir la femelle du lapin par un mâle *de la même portée*, les petits sont ou gris maculés de blanc ou plus fréquemment encore d'un roux pâle, avec ou sans maculature; si l'on accouple deux individus provenant de cette union, l'on obtient des lapins noirs et blancs; l'expérience poursuivie, la quatrième génération offre des sujets d'un gris-ardoise bleuâtre, résultant du mélange de poils noirs et de poils blancs; si enfin l'on réunit encore deux élèves de cette dernière portée, *il est à peu près certain qu'il naîtra des albinos parfaits, c'est-à-dire entièrement blancs avec les yeux roses*.

« Lorsque, par négligence ou économie mal entendue, les béliers d'un troupeau, n'ayant pas été changés, ont servi à la saillie de brebis *issues d'eux-mêmes*, ou qu'un jeune mâle, conservé intentionnellement, a dû couvrir *ses sœurs*, il naît souvent de ces alliances des agneaux d'un brun noir. Nous voyons ici le noir servir de passage du blanc naturel au blanc albin, car, tout en paraissant en contradiction avec moi-même, je ne puis voir dans nos belles races de moutons que des variétés fixées de l'espèce primitive et que je pense être le mouflon d'Europe.

« En ma qualité de propriétaire d'étangs et de pisciculteur praticien, depuis plus de quinze ans, j'ai pu observer des faits qui démontrent jusqu'à l'évidence *que la loi des croisements est universelle, et que toujours, et partout, elle doit être respectée*, chaque fois que l'homme veut intervenir pour se procurer certains produits particuliers ou des produits en plus grand nombre que les conditions naturelles ne le permettent. Si donc un étang d'une étendue déterminée est propre à la reproduction des carpes, prenons deux hectares, l'on veut obtenir un grand nombre d'alevins, acceptons ici le chiffre de quinze mille, un mâle seul et deux femelles, s'il ne leur arrive pas d'accidents, suffiront amplement. Les carpillons qui en naîtront ne pouvant rester plus de deux ou trois ans dans un petit volume d'eau, devront,

après ce laps de temps, être retirés, placés ailleurs ou vendus; ils sont alors superbes, d'une forme bien allongée et d'un beau jaune-brun doré. Supposons encore que, l'étang devenu libre, l'on veuille l'utiliser à la production de nouveaux alevins, et qu'on suive les mêmes errements, en n'y mettant encore que trois de ces corpeaux de trois ans (c'est à cet âge qu'ils sont préférables), les produits seront plus courts, plus plats et moins colorés. Si enfin, poursuivant le même principe, l'on continue de prendre sur soi les reproducteurs dans des conditions numériques indiquées précédemment, les carpes deviennent blafardes, plates, raccourcies et stériles, avec les ovaires et les testicules presque entièrement atrophiés. Les marchands de poissons les disent brémées, en raison de l'analogie de forme qu'elles offrent avec la brème. Elles sont généralement rejetées comme poissons inférieurs. Si, dans ces conditions, la forme et la couleur ont subi des modifications fâcheuses, *la chair n'a pas été plus épargnée*; elle est molle, fade, et n'offre jamais, chez les individus de quelques kilogrammes, cette belle teinte rose-saumonné, et le goût fin qui font le mérite des carpes de ce volume et de bonne nature. L'on a donc, par ce moyen, et en quelques années, *complètement annihilé ses produits*, et l'on se trouve contraint de chercher ailleurs d'autres types dont l'origine est souvent inconnue, et qui peuvent déjà porter en eux un commencement d'altération.

« Si, après avoir trouvé une femelle fécondée d'un lépidoptère considéré comme rare, l'on veut élever des chenilles nées des œufs qu'elle aura pondus, les produits, si tous les soins qu'ils réclament leur ont été donnés, sont aussi beaux que ceux qu'on rencontre dans la nature. Elève-t-on les vers provenant de cette première éducation, l'on éprouve plus de difficulté pour en amener un certain nombre jusqu'au moment de leur transformation en chrysalides, et les papillons sont généralement plus petits et moins vivement colorés que leurs ascendants; si enfin l'on obtient de ces derniers des accouplements et des œufs fécondés, l'élevage des chenilles est impossible; ces vers meurent tous dans la crise des mues et des transformations. Ces faits ont été observés par tous les lépidoptérologistes, parmi lesquels je citerai M. Boisduval, si compétent en cette matière, et M. Béliet de la Chavignerie, président actuel de la Société entomologique de France, et qui chaque année élève un nombre considérable de chenilles.

« Que conclure de ce qui précède, si ce n'est que, *sans croisement, aucun animal ne peut résister, il faut qu'il disparaisse; que, de l'alliance successive entre proches parents découle l'albinisme, qui peut-être même n'a pas d'autre cause.* »

En résumé, on peut dire que l'immense majorité des agronomes et des physiologistes s'accorde à constater les mauvais effets des alliances consanguines parmi les animaux, surtout *quand elles sont continuées*. En ce qui concerne certains animaux factices, obtenus par des croisements consanguins *temporaires*, il est possible que la gastronomie, le jeu et l'industrie y trouvent leur compte, mais qu'ils se produisent sans dommage pour la vigueur et la conservation de l'espèce, c'est ce dont nous nous permettrons toujours de douter. Voir dans le cheval anglais, impropre au travail et à la guerre, un perfectionnement, parce qu'il excelle à la course, c'est, à notre sens, comme si l'on prétendait faire passer pour type de l'homme physique le maigre jockey qui le monte. Proclamer le bœuf *Dishley* un type perfectionné, parce que ses psoas fournissent plus de filet à la boucherie, c'est s'autoriser à voir le type de la perfection de l'oie et du canard, dans certains animaux réduits au marasme, par la raison que leur foie hypertrophié et malade fournit aux gastronomes la base des pâtés de Strasbourg et de Nérae.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

De l'ensemble des faits qui précèdent, nous croyons pouvoir déduire les propositions suivantes :

1° Les mariages entre consanguins représentent en France environ 2 p. 100 de l'ensemble des mariages, tandis que la proportion des sourds-muets de naissance, issus de parents consanguins, est, eu égard à l'ensemble des sourds-muets de naissance:

a. A Lyon, de 25 p. 100;

b. A Paris, de 28 p. 100;

c. A Bordeaux, de 30 p. 100.

2° Les mariages entre cousins germains sont à l'ensemble des mariages de 0,77 p. 100, tandis que les sourds-muets de naissance, provenant de mariages entre cousins-germains, se présentent dans la proportion de 18,47 p. 100 sourds-muets de naissance de toutes origines.

3° Les mariages entre oncles et nièces sont à l'ensemble des mariages dans la proportion de 0,04 p. 100, tandis que les sourds-muets de naissance, provenant de mariages entre oncles et nièces, se présentent dans la proportion de 1,61 p. 100.

4° Les mariages entre neveux et tantes sont à l'ensemble des mariages, de 0,014 p. 100, tandis que les sourds-muets de naissance, provenant de mariages entre neveux et tantes, se présentent dans la proportion de 2,04 p. 100.

5° Le danger d'engendrer des enfants sourds-muets est donc :

Pour les mariages entre cousins germains 24 fois

Pour les mariages entre oncles et nièces 40 fois

Pour les mariages entre neveux et tantes. 145 fois

plus grand que dans les mariages croisés.

6° L'hérédité morbide ne saurait rendre compte de la prédominance de la surditité dans les mariages consanguins, si l'on considère que tous les parents de sourds-muets que nous avons pu examiner ou sur lesquels nous nous sommes procuré des renseignements, présentaient une santé parfaite, et que d'ailleurs les mariages *non-consanguins* entre sourds-muets donnent à peu près constamment naissance à des enfants qui entendent et parlent;

7° Il résulte des recherches de M. Liebreich, qu'à Berlin, où l'on ne compte que 6 sourds-muets sur 10,000 chrétiens, on trouve 27 sourds-muets sur le même nombre de juifs;

8° Si MM. Perier et Bourgeois se sont prononcés en faveur des mariages consanguins, par contre on compte parmi les adversaires de ces unions, 1° en France : Fodéré, Esquirol, Spurtzheim, Ménières, Lallemand, MM. Lucas, Puybonnieux, Devay, Chazarain; 2° en Suisse : M. Rilliet; en Allemagne : M. Liebreich; en Angleterre : MM. Ellis, Starck, Howe, Ellesword; en Amérique : MM. Bemess et Morris.

9° En ce qui concerne les animaux, si MM. Huzard, Sanson et Baudement se prononcent en faveur des alliances consanguines, cette théorie a contre elle Buffon, Bourgelat, Grogner, Girou de Buzareingues, d'Houdeville, Princesps, Sebright, Sinclair, Morton, MM. Ernest Bertrand, Ch. Aubé, Godron (Richard du Cantal), sans compter beaucoup d'autres autorités.